

Pourquoi changeons-nous de responsable de tenue de dossiers de régimes de retraite?

En effectuant un transfert à la Canada Vie, vos régimes de garanties et d'épargne se trouveront auprès du même responsable de la tenue des dossiers. Vous tirerez parti des avantages suivants :

- Un accès simplifié au service à la clientèle, y compris un numéro sans frais pour le service à la clientèle réservé aux participants de BC Avantages
- Un site Web unique pour vos garanties collectives et vos régimes de retraite et d'épargne : Ma Canada Vie au travail^{MC}
- Un accès à nos conseillers aux participants : des professionnels autorisés des domaines de la santé et de la gestion du patrimoine qui peuvent vous fournir un soutien personnalisé pour vous aider à tirer le maximum de vos régimes
- Des outils et des ressources pour vous aider à promouvoir votre bien-être financier, physique et mental

Y a-t-il des changements apportés au régime de retraite?

Les règles concernant le régime demeurent les mêmes, mais votre gamme de fonds passe de fonds à risque cible à des fonds à date cible. Les fonds à date cible sont conçus de manière à tenir compte de l'année de votre retraite. Pendant vos premières années d'épargne, la pondération en actions de ce type de fonds est plus importante pour obtenir une croissance maximale. À l'approche de votre retraite, les placements de fonds deviennent de plus en plus prudents.

Quels types de services-conseils la Canada Vie offre-t-elle?

Nous savons à quel point il est important d'avoir un accompagnement et des conseils personnalisés en ce qui concerne votre bien-être financier, physique et mental. C'est pourquoi vous êtes invité à rencontrer un conseiller aux participants pour vous aider à tirer le maximum de vos régimes.

Qu'entend-on par conseiller aux participants?

Nos conseillers aux participants sont des professionnels autorisés, qui ne reçoivent pas de commissions et qui offrent des conseils sur les garanties et les régimes d'épargne-retraite. Puisque la santé financière et physique sont profondément liées, ces spécialistes peuvent vous aider à créer un programme de mieux-être global. Il s'agit d'un service gratuit et facile à utiliser!

Comment fonctionne ce service?

Organisez une rencontre virtuelle ou téléphonique avec un conseiller aux participants au moyen du site d'accueil de BC Avantages. Les conseillers aux participants offrent leurs services dans le cadre de réunions virtuelles ou téléphoniques, souvent après les heures normales de travail, de sorte que vous n'avez pas à réorganiser votre propre emploi du temps. Les membres de votre famille peuvent participer aux discussions.

Vous commencerez par une séance de 30 minutes. Pendant cette séance, votre conseiller aux participants peut vous aider à adhérer au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou à comprendre les caractéristiques de votre régime de retraite. Il apprendra à mieux vous connaître et à comprendre vos besoins et vos objectifs particuliers. Cela l'aidera à formuler les meilleures recommandations pour vous. Votre conseiller aux participants planifiera des appels de suivi pour

vous aider à garder le cap sur vos objectifs et s'assurer que vous continuez à tirer le plein potentiel de votre régime. Ou bien, vous pouvez facilement planifier une rencontre au moyen de l'outil de réservation en tout temps. Vous pouvez communiquer avec le même conseiller aux participants tout au long de votre participation au régime de BC Avantages et par la suite!

Vous approchez de la retraite?

À l'approche de votre retraite, communiquez avec votre conseiller aux participants. Il vous mettra en contact avec un spécialiste des placements et de la retraite qui vous guidera pendant la transition. Vous pourrez consulter ce spécialiste au cours des mois qui précèdent votre retraite pour vous aider à comprendre vos options de revenu de retraite et vous guider dans les décisions que vous aurez à prendre. Il peut aider à simplifier ce qui pourrait autrement être un processus complexe.

Vous quittez votre emploi?

Vous pouvez toujours consulter les conseillers aux participants et les spécialistes des placements et de la retraite pour obtenir des conseils sur vos options en matière de garanties et d'épargne en cours.

Je prends ma retraite cette année; qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Si vous approchez de la retraite, un spécialiste des placements et de la retraite vous guidera tout au long du processus. Nos professionnels salariés sont des experts en matière de services financiers pour la retraite et ont à cœur de vous aider à prendre les meilleures décisions pour votre avenir. Ils peuvent vous aider à comprendre les règles fédérales et provinciales concernant le revenu de retraite à l'approche de cette prochaine étape.

Organisez une rencontre au moyen du site d'accueil, envoyez un courriel à l'adresse pretpourlaretraite@canadavie.com ou composez le 1 833 900-3853, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h HE.

Qu'advient-il si je quitte mon emploi après le transfert du régime de retraite vers la Canada Vie en juillet?

Nous vous enverrons une trousse d'information qui explique les options de transfert qui s'offrent à vous, y compris le transfert de vos fonds aux régimes FRR/FRV de BC Avantages.

Que se passe-t-il si je veux effectuer un transfert vers les régimes FRR/FRV de BC Avantages?

Vos fonds seront transférés à nos régimes FRR/FRV de BC Avantages avec l'aide du spécialiste des placements et de la retraite.

Pour consulter un spécialiste des placements et de la retraite, vous pouvez organiser une rencontre au moyen du site d'accueil, envoyer un courriel à l'adresse pretpourlaretraite@canadavie.com ou composer le 1 833 900-3853, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h HE.

Que dois-je faire?

Comme nous avons pris soin de transférer les renseignements pertinents de la Sun Life, il ne vous restera plus qu'à profiter de votre régime. Voici ce que vous devez faire :

- Consultez le site d'accueil pour obtenir des renseignements sur le transfert (bienvenue.canadavie.com/cbbenefits).
- Participez à l'une des séances d'information offertes entre le 16 et le 30 juin. Inscrivez-vous à l'aide du lien que vous trouverez sur le site d'accueil.
- Organisez une rencontre avec un conseiller aux participants dans le site d'accueil.

Si vous participez à un régime de garanties collectives de la Canada Vie : Assurez-vous d'être inscrit à Ma Canada Vie au travail. Vérifiez que vos renseignements personnels sont à jour. Vous verrez votre régime d'épargne dans Ma Canada Vie au travail à partir du 8 juillet et vos soldes transférés à compter du 19 juillet.

Si vous ne participez pas à un régime de garanties collectives : Vous devrez vous inscrire à Ma Canada Vie au travail (macanadavieautravail.com) pour accéder en ligne à votre régime d'épargne. Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, appelez la ligne de soutien technique au 1 888 222-0775, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h HE.

Quand mes cotisations à mon régime d'épargne seront-elles versées à la Canada Vie?

Vos cotisations seront versées à la Canada Vie à partir de juillet 2022. Nous vous conseillons de vérifier votre compte une fois qu'il aura été transféré de la Sun Life afin de confirmer que tous les renseignements sont exacts.

À quoi d'autre la Canada Vie me donne-t-elle accès?

La Canada Vie vous donne accès à des ressources supplémentaires en matière de soins médicaux et de gestion du patrimoine, y compris :

- Mon réseau santé : une plateforme sur le mieux-être qui comprend des évaluations de l'état de santé, une fonction pour élaborer un plan d'alimentation et de mise en forme, un encadrement numérique et des options pour participer à des défis avec votre communauté afin que vous puissiez demeurer motivé.
- Stratégies en milieu de travail sur la santé mentale (www.strategiesdesantementale.com) : une ressource en ligne destinée à améliorer la santé et la sécurité psychologiques dans le milieu de travail et partout ailleurs.
- Parcours judicieux (parcoursjudicieuxexpress.com) : vous y trouverez des outils, des calculateurs et des renseignements qui vous aideront à épargner en prévision de l'avenir.

Où puis-je trouver plus de renseignements sur le régime de retraite et d'épargne?

À partir du 4 juillet 2022, vous pourrez appeler le service à la clientèle de la Canada Vie réservé aux participants de BC Avantages. Vous pouvez obtenir de l'aide pour vos garanties et vos régimes de retraite, ainsi que du soutien technique si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire au site.

Composez le 1 833 900-3853, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE ou ouvrez une session dans macanadavieautravail.com.